



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Direction générale
de l'enseignement
supérieur et de
l'insertion
professionnelle

Service de la stratégie
des formations
et de la vie étudiante

Sous-direction de la Vie
Étudiante (DGESIP A2)
n° 2018-0060
Affaire suivie par :

Yves Goepfert
Chargé de mission
Tél : 01 55 55 62 95
Mél. Yves.goepfert
@enseignementsup.gouv.fr

1, rue Descartes
75231 Paris cedex 05

Paris, le **03 JAN. 2019**

La ministre de l'Enseignement supérieur, de la
Recherche et de l'Innovation

à

Mesdames et Messieurs les recteurs d'académie,
chanceliers des universités

**Objet : Journées nationales des cordées de la réussite et des parcours
d'excellence 2019**

Organisées traditionnellement la troisième semaine de janvier, les journées nationales des cordées de la réussite et des parcours d'excellence se dérouleront au cours de la semaine du 14 au 19 janvier 2019. Ces journées ont vocation à mobiliser dans toutes les académies, les établissements d'enseignement secondaire (collèges, lycées généraux, technologiques et professionnels) avec les établissements d'enseignement supérieur, les associations et les acteurs du monde économique impliqués, parfois depuis plusieurs années, dans l'accompagnement des collégiens et lycéens.

Comme l'an dernier, cette dixième édition sera également l'occasion de valoriser les actions menées dans le cadre des parcours d'excellence mis en place depuis la rentrée 2016, qui s'adressent en priorité aux élèves de 3ème des collèges de l'éducation prioritaire renforcée (REP+) mais également aux élèves des collèges REP, depuis la rentrée 2018.

Objectifs visés :

Événement national à déclinaison académique, ces journées répondent aux objectifs suivants :

- Présenter la politique académique et ses déclinaisons opérationnelles en matière de réussite de tous les élèves et de tous les étudiants.
- Faire découvrir les différentes opportunités de poursuite d'études aux jeunes qui, en raison de leur origine sociale ou territoriale, brident leurs ambitions.
- Informer les collégiens et les lycéens issus de milieu modeste, notamment ceux qui résident dans un quartier de la politique de la ville ou en milieu rural, sur les formations de l'enseignement supérieur et les métiers d'avenir.
- Faire connaître et mettre en valeur les différentes opérations menées au niveau de chaque académie dans le cadre des cordées de la réussite et des parcours d'excellence, notamment celles en faveur des collégiens de l'éducation prioritaire et des lycéens des filières professionnelles et technologiques.
- Renforcer les liens entre l'enseignement scolaire, l'enseignement supérieur et le monde professionnel.
- Mobiliser les acteurs de l'enseignement scolaire, de l'enseignement supérieur et du monde professionnel ainsi que l'ensemble des partenaires autour des principes déclinés dans la charte des cordées de la réussite.

Organisation et communication :

Pour que ces journées répondent pleinement aux objectifs visés, toute latitude vous est donnée pour les organiser en fonction du contexte académique et des ressources partenariales mobilisables. Vous veillerez notamment à associer les services déconcentrés des autres ministères partenaires du dispositif.

Vous veillerez à ce que l'ensemble des établissements secondaires et d'enseignement supérieur participant à une cordée de la réussite ou à un parcours d'excellence soit mobilisé. Les initiatives peuvent indifféremment être menées à l'échelle de l'académie, d'un ou plusieurs bassin(s), d'une ou plusieurs cordées ou d'un établissement.

Vous communiquerez selon les modalités qui vous semblent les plus adaptées autour de la programmation de ces journées dans votre académie, notamment par la mise en ligne d'informations sur le site académique. Le site de l'ONISEP (www.cordeesdelareussite.fr), qui propose un lien vers les pages dédiées aux cordées de la réussite et aux parcours d'excellence, sera un relais privilégié pour faire connaître vos initiatives à un large public. A cette fin, l'ONISEP effectuera une veille qui permettra d'organiser la communication au niveau national.

Pour votre communication, un logo national est disponible et peut vous être transmis par la DGESIP (sous-direction de la vie étudiante).

Les médias locaux pourront être associés à cet évènement. Toute production écrite ou audiovisuelle (reportages, entretiens d'élèves, de tuteurs ou d'intervenants, articles de presse, etc.) réalisée à l'occasion de ces journées pourra être valorisée sur le site académique ou encore transmise à l'ONISEP en vue de sa valorisation sur l'espace réservé aux cordées de la réussite.

Les actions menées dans le cadre des journées nationales :

Les actions présentées au cours des journées nationales des cordées de la réussite et des parcours d'excellence peuvent prendre des formes diverses : expositions, débats, conférences, reportages, entretiens, animations ludiques et festives associant les différents publics visés par les cordées de la réussite et les parcours d'excellence. Elles peuvent être organisées dans les établissements ou tout autre lieu adapté aux objectifs visés.

Des actions ayant un caractère exceptionnel, innovant ou emblématique peuvent être également organisées. Par exemple, des visites de sites industriels, de laboratoires de recherche, de zones logistiques d'entreprises, de chantiers susceptibles de susciter un éveil ou une motivation peuvent être programmées.

Il est également possible d'intégrer à l'organisation de ces journées en académie, des actions déjà programmées (forum des métiers, salon de l'orientation, journées « portes ouvertes », etc.) en veillant toutefois à ne pas réduire le concours des établissements concernés à cette seule dimension.

Vous voudrez bien transmettre toutes les informations relatives à l'organisation et au déroulement de ces journées dans votre académie à l'adresse suivante : cordeesdelareussite@education.gouv.fr

Pour la Ministre et par délégation
Pour la Directrice générale de l'enseignement
supérieur et de l'insertion professionnelle
Le Chef de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante


Rachel-Marie PRADELLES